

COMMUNE DE PIROU
(Manche)

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 20 AOUT 2014**

Date de Convocation : 13 aout 2014 – **Date d’affichage** : 27 aout 2014.

Le mercredi vingt aout deux mil quatorze à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Michel CHALLE, Maire.

Etaient Présents: M. Michel CHALLE, Mme Agnès NAVET, M. Philippe LAUVRAY, Mme Françoise de PIERREPONT, M. Jean-Louis LAURENCE, M. José CAMUS FAFA, M. Joël DAUVIN, M. Daniel FELIX Mme Camille GUESNEY, Mme Maryline HEROUET, M. Guy LEBRETON, Mme Laure LEDANOIS, Mme Noëlle LEFORESTIER, Mme Martine LEPELLEUX, Mme Marie-Christine MASSU et M. Wilfrid RYCKEBOER.

Représentés : Madame Denise BERTRAND MORSALINE représentée par madame Agnès NAVET et monsieur Alain GIARD représenté par madame Noëlle LEFORESTIER.

Secrétaire de séance : Madame Marie-Christine MASSU

Nombre de Conseillers Afférents au Conseil Municipal : 19 **en exercice** : 19 **présents** : 17 **Votants** : 19

ORDRE DU JOUR

- 1- Future mairie et APC – Avenants travaux
- 2- Aménagement intérieur future mairie - commission
- 3- Modification du taux de TVA sur la vente des terrains des Chardons Bleus
- 4- Compte-rendu CPIE parc naturel régional des marais
- 5- Modification du POS village de l’Eventard
- 6- Consultation bureau d’étude pour le contrat d’assainissement
- 7- Famille rurale colonie des dunes à la plage
- 8- Appel d’offre restaurant scolaire
- 9- Jeux école et CLSH
- 10- Location parcelle Aimable SAINT (AB 220)
- 11- Demande remboursement location salle polyvalente Mme Pinel
- 12- Participation aux dépenses de fonctionnement école et cantine - mairie de Lessay
- 13- DIA
- 14- Compte-rendu réunion chemin agriculteurs / maraichers
- 15- Travaux voirie, aménagements - marché à bon de commande
- 16- Bâtiment du Pont compte rendu visite CAUE conseil général
- 17- Rapport annuel AEP
- 18- Camping (portail, pompes)
- 19- Questions diverses

PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE :

Le Procès-verbal de la séance précédente est adopté à l’unanimité.

01 - Future mairie et APC – Avenants travaux et devis divers

Monsieur LAUVRAY présente plusieurs avenants nécessaires au bon déroulement des travaux en cours pour la future mairie et l'Agence Postale Communale (APC) :

- a. Lot n°7 : ORQUIN placard bureau secrétariat : + 2 421,61 € TTC
- b. Lot n°2 : BOSCHE façade nord : + 828 € TTC. Ce devis fait l'objet de discussion avec l'entreprise concernée compte tenu de la nature des travaux à réaliser (ceux-ci étant dus à des modifications intervenues dans le projet initial d'aménagement de la façade et n'ayant pas été pris en compte par l'entreprise au moment de son intervention).

Des entreprises de confection de rayonnage ont également été consultées pour le local des archives et l'aménagement intérieur des placards du secrétariat :

- AET SARL : 1 776 € TTC (archives uniquement)
- Office dépôt : 4 731.34 € TTC (archives +intérieur placards)

Monsieur le Maire informe le conseil de la date de réception des travaux qui est prévue le mercredi 10 septembre prochain.

Le déménagement des locaux est envisagé pendant la semaine du lundi 8 au samedi 13 septembre. Afin de faciliter ces démarches la mairie et l'APC seront fermés au public durant cette semaine.

Afin d'organiser le déménagement, monsieur LAUVRAY a consulté plusieurs entreprises de déménagement :

- Gervaise : 1 791,60 € TTC
- Demeco : 1 482,00 € TTC

Concernant la façade du bâtiment coté parking, l'entreprise de ferronnerie Picard Duboscq a été consultée afin de réaliser une « enseigne » en fer forgé destinée à matérialiser l'entrée de la mairie – Cet ouvrage sera constitué des lettres mairie et réalisé dans un RAL identique aux fenêtres (bleu).

Pour la fabrication et la pose, le devis présenté s'élève à 828 € TTC.

Un devis concernant l'installation de deux portes drapeaux, pouvant accueillir 3 drapeaux chacun, également réalisés en fer forgé, implantés de part et d'autre de l'enseigne a également été présenté pour un montant de 588 € TTC.

Les demandes concernant les jardinières et la rénovation des gonds existants seront revues ultérieurement.

Le conseil, à la majorité, 14 voix pour et 4 voix contre (Mme LEFORESTIER, Mme LEDANOIS, M. CAMUS-FAFA et M. GIARD représenté par Mme LEFORESTIER) autorise monsieur le Maire à :

- Signer les avenants au marché public de travaux concernant les lots 7 et 2 présentés ci-dessus
- Signer le devis présenté par la Sté Office Dépôt concernant les rayonnages pour un montant de 4 731.34 € TTC
- Signer le devis de la société de déménagement DEMECO pour un montant de 1 482 € TTC
- Signer les devis de la Sté PICARD DUBOSCQ pour la réalisation de l'enseigne et des portes drapeaux pour un montant global de 1 416 € TTC
- Autorise monsieur le Maire à régler l'ensemble des dépenses correspondantes à ces devis.

Monsieur le Maire précise que l'ensemble de ces dépenses ont fait l'objet d'une inscription budgétaire lors du vote du budget de la commune pour l'année 2014. Il rappelle également la demande formulée par monsieur Edouard GRISEL, architecte en charge des travaux pour faire évoluer le montant de sa prestation initialement plafonnée à 13 400 € HT compte tenu des travaux supplémentaires réalisés tout en restant inférieur au seuil de 15 000 € HT.

Cette question sera revue lors du prochain conseil municipal, après étude du bilan définitif de cette opération.

02 - Aménagement intérieur future mairie – Création d'une commission

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de créer une commission chargée de réfléchir à l'aménagement intérieur de la future mairie notamment en matière de rideaux, de tables et de chaises pour la salle du conseil et des mariages.

Souhaitent participer à cette commission, mesdames NAVET, de PIERREPONT, MASSU, LEPELLEUX, HEROUET et GUESNEY ainsi que messieurs LAUVRAY et LAURENCE.

Le conseil, à la majorité, 15 voix pour (arrivée de monsieur DAUVIN à 20h50) et 4 voix contre ((Mme LEFORESTIER, Mme LEDANOIS, M. CAMUS-FAFA et M. GIARD représenté par Mme LEFORESTIER) autorise la création de la commission « Aménagement intérieur mairie et APC et accepte les candidatures présentées.

Madame de PIERREPONT présente au conseil un devis de L'Atelier du rideau basé à Coutances réalisé suite à une visite sur place pour le choix des rideaux de la salle du conseil et des mariages. Plusieurs établissements ont été sollicités toutefois seul l'atelier du rideau a répondu favorablement et s'est rendu sur place .Ce devis s'élève à 2 451.20 € TTC.

Après présentation des échantillons, le conseil décide à la majorité, 15 voix pour et 4 voix contre ((Mme LEFORESTIER, Mme LEDANOIS, M. CAMUS-FAFA et M. GIARD représenté par Mme LEFORESTIER) d'autoriser monsieur le Maire à signer le devis présenter et à régler la dépense afférente.

03 - Modification du taux de TVA pour la vente des terrains du lotissement les Chardons Bleus

Monsieur le Maire informe le conseil de la demande de Me LUCAS de définir le taux de TVA applicable pour les ventes des terrains du lotissement des Chardons bleus compte tenu de l'évolution du taux de TVA depuis le 1^{er} janvier dernier.

Après étude du dossier et en accord avec le percepteur, monsieur le Maire propose d'actualiser le taux de TVA à 12.01 % au lieu de 11.82 %, taux appliqué jusqu'au 31 décembre 2013.

Le conseil, à l'unanimité, valide le taux de 12.01 % présenté ci-dessus.

04 - Compte-rendu CPIE parc naturel régional des marais

Suite à la décision prise lors du conseil municipal du 2 juillet dernier concernant les mesures de préservation de la faune préconisées par les services de l'ONF dans le cadre du programme Natura 2000, un entretien s'est déroulé en présence de monsieur le Maire et monsieur LAUVRAY, des services de la Communauté de communes, du Parc des Marais, des services de l'ONF et du CPIE le 28 juillet dernier.

Lors de ce rendez-vous, il a été évoqué la possibilité de réaliser des travaux de création de corridors et de clairières au sein du massif boisé de Pirou (élargissement de pare-feu) afin de préserver la présence historique d'œufs d'Azuré (papillons) ainsi que procéder au déboisement d'une bande de 150 m de large environ sur une partie du domaine afin de suivre le plan de gestion de la forêt communale signé en 2012.

05 - Modification du POS village de l'Eventard

A ce jour, la zone NB du « village de l'Eventard » n'autorise pas les activités et ateliers soumis à autorisation ou à déclaration au titre de la réglementation des installations classées.

Afin de permettre de maintenir à Pirou, une entreprise dont l'activité est régulière et qui emploie 3 à 4 personnes à l'année, monsieur le Maire propose de procéder à une modification simplifiée du règlement du POS concernant la zone NB « village de l'Eventard ».

Le conseil, à la majorité, 15 voix pour et 4 abstentions (Mme LEFORESTIER, Mme LEDANOIS, M. CAMUS FAFA et M. GIARD représenté par Mme LEFORESTIER) :

- AUTORISE monsieur le Maire à procéder à l'ensemble des démarches administratives relatives à ce dossier (Rédaction d'un rapport de présentation du projet, courrier au Tribunal Administratif pour la désignation d'un commissaire enquêteur, publicité dans les journaux agréés, enquête publique).

- DECIDE de demander l'assistance des services de la direction départementale des territoires et de la mer pour la mise en œuvre du dossier de modification.
- DONNE autorisation au maire pour signer toute convention qui serait nécessaire à la mise à disposition des services de l'Etat.

La présente délibération sera transmise à Madame la Préfète de la Manche.

Monsieur le Maire informe le conseil que lors d'une rencontre avec le Président de la Communauté de communes du Canton de Lessay, il a été évoqué la possibilité d'étudier dès maintenant un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) pour le canton, car aujourd'hui plusieurs communes sont concernées par des modifications ou des élaborations de leurs documents d'urbanisme (Créances, Lessay, Pirou, Angoville sur Ay ...), ce qui permettrait d'éviter la réalisation de plusieurs documents identiques en parallèles. Ce dossier sera revu ultérieurement.

06 – Gestion du service public d'eau potable et d'assainissement – Fin de contrat d'affermage - Consultation bureau d'étude pour aide à l'élaboration du dossier

Les services de l'Etat ont signalé à la commune que le contrat d'affermage signé avec la SAUR concernant la gestion du service public d'eau potable et d'assainissement prendra fin le 31 décembre 2015.

De plus, le contrat d'assistance technique qui lie la commune et les services de la DDTM pour la gestion de ce service prendra fin le 31 décembre 2014 et que celui-ci ne pourra pas être renouvelé.

C'est pourquoi, monsieur le Maire sollicite l'accord du conseil municipal afin de lancer une consultation qui permettra de choisir un bureau d'assistance conseil qui sera en mesure d'apporter son concours pour l'élaboration des RPQS jusqu'à présent réalisés par la DDTM ainsi que permettre le lancement de la procédure de Délégation de Service Public (affermage) avant le 31 décembre 2015.

Le conseil, à l'unanimité, valide la proposition de monsieur le Maire et autorise celui-ci à procéder au lancement de la consultation définie ci-dessus.

07 – Projet Familles rurales – Réhabilitation du site de la colonie des dunes à la plage

Monsieur le Maire informe le conseil de la prise de contact de l'association Familles Rurales concernant leur projet de réhabilitation du site de la colonie des dunes sis à Pirou plage suite au legs envisagé par l'association de la colonie de la dune à leur association.

Un projet est en cours de réflexion. L'association envisage de créer une base d'accueil pour les enfants des centres de loisirs et les groupes.

Monsieur LAURENCE est chargé par le conseil de suivre ce dossier.

08 - Appel d'offre restaurant scolaire

Madame NAVET informe le conseil des résultats de l'appel d'offres relatif au service de restaurant scolaire pour l'école et le Centre de Loisirs sans Hébergement.

Suite à la parution de l'annonce dans Ouest France et la Presse de la Manche ainsi que la consultation de quatre prestataires, seule la société S.B.P.C. Sarl (Société RESTECO) a répondu. Celle-ci propose des prestations identiques au contrat précédent pour un montant de 2.15 € HT par repas contre 2.12 € HT en 2011.

Le conseil, à l'unanimité, approuve la proposition de la commission d'appel d'offres de retenir la S.B.P.C., autorise monsieur le Maire à signer les pièces afférentes au marché et à régler les dépenses correspondantes.

09 - Jeux école et CLSH

Madame NAVET informe le conseil qu'elle souhaite remplacer certains jeux extérieurs installés dans la cour de l'école qui sont devenus vétustes et faire l'acquisition de jeux pour aménager l'extérieur du CLSH.

Les devis attendus n'étant pas encore parvenus en mairie. Cette question est reportée à une séance ultérieure.

Concernant le CLSH, monsieur le Maire informe le conseil qu'un devis a été demandé à l'entreprise SANICLIM attributaire du marché de réhabilitation du bâtiment concernant l'installation de deux radiateurs verticaux de forte puissance dans la verrière. Ce devis s'élève à 2 772 € TTC.

Le conseil, à l'unanimité, autorise monsieur le Maire à signer le devis présenté et à régler la dépense correspondante. Monsieur le Maire rappelle qu'une inscription budgétaire avait été prévue pour ces petits travaux lors du vote du BP communal 2014.

10 - Location parcelle Aimable SAINT (AB220)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les propositions reçues concernant la location de la parcelle communale AB 220 sise dans les Mielles. La SCEA Lombardie de Créances et le GAEC Herouet de Pirou souhaitent louer cette parcelle. Lors du dernier conseil municipal, il avait été décidé de donner la préférence aux exploitants pirouais, en conséquence, monsieur le Maire propose d'attribuer la parcelle AB 220 à la GAEC HEROUET.

Le conseil, à l'unanimité, autorise monsieur le Maire à signer le bail de 3 ans (à compter du 1^{er} septembre 2014) avec la GAEC HEROUET et à percevoir le loyer correspondant de 102 € /an.

11 - Demande de remboursement location salle polyvalente Mme Pinel

Madame de PIERREPONT expose au conseil la demande de Madame PINEL concernant l'annulation de la réservation de la salle polyvalente initialement réservée pour un mariage pour raisons personnelles.

Compte tenu des circonstances, madame de PIERREPONT propose le remboursement de la caution de 170 €.

Le conseil, à l'unanimité, autorise monsieur le Maire à restituer la caution de 170 €.

12 - Participation aux dépenses de fonctionnement école et cantine classe CLIS – Mairie de Lessay

Monsieur le Maire donne lecture des courriers reçus de la mairie de Lessay relatifs à la participation de la commune de Pirou aux frais de scolarité (Ecole et restaurant scolaire) pour les enfants de Pirou intégrés en classe CLIS. La participation pour cette année s'élève à 611 €.

Le conseil, à l'unanimité, autorise monsieur le Maire à régler les dépenses correspondantes.

13- DIA

Monsieur le Maire présente au conseil sept déclarations d'intention d'aliéner :

- BR 41 sise 9 rue Fernand Desplanques - superficie 73 m²
- BR 158, 159, 161, 163, 164, 165, 166 sises 108 les Maisons de la Plage – superficie 3ha 56a 16ca m²
- BH 27 sise 42 la Barberie – superficie 69 m²
- BN 424 sise 13 bis rue des Bouvreuils – superficie 364m²
- AE 343 sise le Moitier – superficie 1000 m²
- BO 795 sise 21 rue des Mouettes – superficie 706 m²
- BO 123 sise 3, rue Fernand Lechanteur – superficie 144 m²

A l'issue de l'étude de ces différents documents, monsieur LAURENCE souhaite obtenir l'accord du conseil municipal afin de sursoir à la décision concernant la parcelle BR 41, rue Fernand Desplanques pour permettre l'étude de l'implantation de l'office de tourisme dans ce bâtiment.

Sur proposition de monsieur le Maire, le conseil, à l'unanimité décide :

- De sursoir à la décision concernant la parcelle BR 41
- De ne pas exercer son droit de préemption pour les autres parcelles.

14 - Compte rendu réunion chemin agriculteurs / maraichers

Madame de PIERREPONT informe le conseil qu'une réunion de concertation avec les agriculteurs/maraichers de Pirou a eu lieu le 24 juillet dernier.

Lors de cette réunion, un programme de travaux (élagage et curage des fossés) sur divers chemins communaux a été envisagé afin de permettre la poursuite de l'exploitation par les agriculteurs.

Une visite sur site des différents chemins à aménager est prévue afin de définir si les travaux peuvent être réalisés par les services techniques de la commune ou par une entreprise.

15 - Travaux voirie, aménagements – marché à bon de commande

Monsieur LAUVRAY présente au conseil des devis de l'entreprise EUROVIA concernant les travaux de voiries prévus dans le marché à bon de commande signé en janvier 2014 :

- Accès piétons et conteneur devant salle polyvalente : 6 436,54€ TTC
- Trottoirs boulevard sous la Dune : 7 840,74€ TTC
- Suite à la demande de monsieur GRANDIN – Remise en état du carrefour voie communale n°5 /Mielettes suite à des travaux d'effacement de réseaux SDEM/ERDF : 11 122,02€ TTC
- Aménagement extérieurs Centre de loisirs : 27 082,75€ TTC

Concernant l'aménagement des extérieurs du Centre de Loisirs, les travaux devaient initialement être réalisés par les services techniques de la commune, toutefois, compte tenu des impératifs de calendrier imposés par les services de la Protection Maternelle et Infantile et de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, ceux-ci seront réalisés par des entreprises (Aménagement cour et clôtures).

Des travaux intérieurs, tels que la mise en place de housses sur les extincteurs ou divers petits travaux sont également prévus.

De plus, un rendez-vous avec les responsables de la Maison de Pays sera organisé afin de faire le point sur le rapport de la DDCS.

Madame LEDANOIS souhaite que des panneaux indiquant l'accès et l'entrée au centre de loisirs soient installés à l'intérieur du parking et sur les barrières d'accès en supplément de celui implanté sur la route afin de clarifier l'accès au bâtiment.

16- Bâtiment du Pont - Compte-rendu visite des services du Conseil Général et du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE)

Conformément à la décision du conseil municipal du 2 juillet dernier, une visite du bâtiment du Pont a été organisée en présence des services du Conseil Général assisté des services du CAUE afin de connaître l'évolution de l'état du bâtiment dans le cadre d'une éventuelle cession.

Lors de cette visite, les services présents ont constaté le délabrement de l'intérieur du bâtiment qui ne tient plus que par la mise en place de nombreux étais. Compte tenu de l'état actuel du bâtiment, il est impossible de l'utiliser ou de le vendre, la responsabilité de la commune pouvant être engagée en cas d'incident.

De plus, il a été précisé par les services présents que ce bâtiment ne permettait pas l'application des nouvelles normes d'accessibilité et donc ne pouvait en aucun cas faire partie des bâtiments habilités à recevoir du public.

Au vu de l'état du bâtiment et de la dangerosité de celui-ci, les services présents ont suggérés de rechercher dans les dossiers ce qui avait été arrêté en matière d'assurance entre la commune et les différents intervenants.

Un courrier sera envoyé en ce sens à l'architecte afin qu'un rendez-vous soit organisé pour pouvoir étudier avec précision le dossier.

Cette question sera revue lors d'un conseil ultérieur.

17 - Rapport annuel Service public de l'eau potable 2013 – SIAEP Créances/Pirou

Monsieur le Maire présente au conseil le rapport 2013 du SIAEP Créances-Pirou. Il convient de délibérer afin d'approuver celui-ci.

Sur proposition de monsieur le Maire, le conseil, à l'unanimité approuve le rapport 2013 du SIAEP Créances – Pirou, celui-ci sera annexé à la délibération.

18 - Devis camping (portail, pompes)

Devis portail annulé – à voir en 2015

Madame De Pierrepont présente au conseil un devis concernant le remplacement d'une pompe immergée pour le forage du camping, le moteur de la pompe existante étant hors service. L'entreprise PERDREAU Sarl propose un devis de 1286.19 € HT.

Le conseil, à l'unanimité, autorise monsieur le Maire à signer le devis et à régler la dépense correspondante.

Concernant le devis pour les portails des mobil homes de la commune, cette question sera revue lors du prochain budget en 2015.

19 - Questions diverses

A. Entretien bâtiments communaux – remplacement blocs de secours

Monsieur le Maire informe le conseil que suite à la vérification annuelle, certains blocs de secours semblent défectueux. L'entreprise LECARDONNEL est chargée de vérifier l'ensemble de ces blocs avant leur changement. Pour information, le devis présenté par l'entreprise SICLI pour le remplacement de ces blocs s'élève à 2 101,32€ TTC. La décision est reportée à la remise du rapport de l'entreprise LECARDONNEL.

B. Totem information à la plage vandalisé - Devis de réparation Signaux Girod

Monsieur LAUVRAY présente au conseil un devis de Signaux Girod d'un montant de 936€ TTC concernant le remplacement d'une vitrine sur un des totems d'information de la plage suite à une dégradation volontaire.

Ce devis comprend la fourniture de la vitrine pour un montant de 336 € TTC, la pose et le déplacement pour un montant de 600 € TTC.

Monsieur LAUVRAY suggère que le matériel soit posé par les agents du service technique de la commune afin de limiter les frais.

Le conseil, autorise monsieur le Maire à signer le devis présenté pour la partie fourniture du matériel et à régler la dépense correspondante.

C. Installation électrique dans la Grange de Dîmes

Monsieur LAUVRAY présente au conseil le devis de l'entreprise LECARDONNEL concernant l'installation électrique dans la Grande de Dîmes pour un montant de 3 698,38€ TTC. Cette installation comprend :

- L'éclairage extérieur
- L'alimentation de la kitchenette
- L'alimentation et l'éclairage de la salle
- L'éclairage en bas de l'escalier qui mène au grenier
- La mise en place d'un tableau disjoncteur

L'entreprise LECARDONNEL a également proposé plusieurs options en plus-value qui n'ont pas été retenues par les membres du conseil.

Le conseil, à l'unanimité, autorise monsieur le Maire à signer le devis de 3 698.38 € TTC présenté ce jour et à régler la dépense correspondante.

D. Demande de raccordement EDF

Monsieur le Maire informe le conseil de la demande de monsieur Philippe GOUAULT, propriétaire d'une parcelle de Mielles cadastrée AB 447, concernant le raccordement de celle-ci à l'EDF.

Ces autorisations de raccordement étant soumise à la délivrance d'une autorisation d'urbanisme, il va être demandé à monsieur GOUAULT de fournir un justificatif. Cette question sera revue ultérieurement.

E. Courrier circulation village de l'Eventard

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier reçu de la Préfecture de la Manche concernant un problème d'insécurité routière sur la RD 434, rue du Moulin Baudouin signalé par une administrée de Pirou.

Ce courrier informe la demanderesse que l'information a été transmise au service du Conseil Général compétent dans la mesure où la voie incriminée est départementale ainsi qu'à la gendarmerie.

Un entretien est prévu entre la commune, les services de la DRD et les services préfectoraux.

F. Château de Pirou – Avis commission de sécurité

Monsieur le Maire informe le conseil que la commission de sécurité réunie le 22 avril dernier a émis un avis favorable à la poursuite de l'exploitation du site du château de Pirou et souhaite que la commune se prononce également.

Monsieur le Maire propose de suivre l'avis de la commission de sécurité et de rédiger un arrêté d'autorisation d'ouverture au public pour cet établissement.

Le conseil donne son accord

G. Courrier Mme KREISSLER

Monsieur le Maire informe le conseil de la demande de madame KREISSLER concernant le nettoyage d'un chemin communal situé entre la rue du Maréchal FOCH et la rue Vauquelin.

Le nécessaire va être fait dès que possible.

H. Information courrier adressé à la Sté de chasse de Pirou

Monsieur le Maire, pour information, donne lecture du courrier reçu de la part de monsieur Jean-Pierre BOSQUET qui informe le conseil de l'existence d'un contentieux entre la société de chasse de Pirou et lui-même suite à des travaux réalisés au local de chasse.

TOUR DE TABLE

Monsieur LAUVRAY souhaite l'acquisition de panneaux de signalisation pour le lotissement Les Chardons Bleus. Ceux-ci vont faire l'objet d'une commande auprès de l'entreprise Signaux Girod.

Monsieur FELIX aimerait savoir si le prochain marché du terroir va être déplacé dans la rue comme cela a été fait lors des préparatifs des manifestations de la fête de la plage. Cette solution ayant pleinement satisfait les artisans présents sur le marché, ceux-ci souhaiteraient que le marché ait désormais lieu dans la rue. Cette voie étant une voie départementale, les services du Conseil Général vont être sollicités afin de donner leur avis sur ce projet.

Monsieur LEBRETON informe le conseil que suite à la réunion de la commission bâtiments et travaux avec la commission affaires scolaires, il a été envisagé de procéder à des travaux de réfection de façades des bâtiments scolaires. Des devis ont été demandés aux trois entreprises pirouaises à cet effet. Des projets et échantillons seront présentés lors du prochain conseil municipal. Des travaux de réfection de façade sont également prévus au Centre de Loisirs.

Monsieur LAURENCE rappelle au conseil l'organisation du Congrès Intercantonal des Anciens Combattants à Pirou le dimanche 7 septembre prochain. Il précise que monsieur DECORBIE doit envoyer un courrier en mairie afin de préciser ses demandes quant à l'occupation de locaux (jardin du presbytère) et une éventuelle aide pour la location d'une tente.

Monsieur LAURENCE informe le conseil du projet de l'association AUENP concernant la création d'un nouveau chemin d'accès, passe sud, pour les tracteurs de particuliers. Ce projet augmenterait la fréquentation de la Cale Sud pour laquelle aucune option de travaux d'aménagement n'a pu être retenue à ce jour. Une réunion de concertation avec les représentants des professionnels de la pêche et des membres de l'association AUENP va être organisée pour débattre du projet.

Monsieur LAURENCE informe le conseil qu'il s'est rendu à l'Assemblée Générale de l'ASA. Lors de cette réunion, il a été évoqué le renforcement du cordon dunaire par du sable lors des intempéries de l'hiver dernier. Monsieur LAURENCE rappelle que cette solution n'est que temporaire et que ce dossier va désormais être traité au niveau cantonal voir départemental.

Madame de PIERREPONT informe le conseil de la nécessité de revoir lors de la prochaine commission camping le point du règlement intérieur autorisant les tracteurs à circuler dans le camping (horaires de circulation).

Madame de PIERREPONT rappelle au conseil l'organisation d'une séance d'initiation à la zumba qui s'est déroulée en plein air et a connu un vif succès. Cette animation pourrait être renouvelée l'été prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30 .

Le Maire,
Michel CHALLE